

Badten



Fiche Sport N°7

Mise à jour : 1^{er} février 2016

Réactualisation du chapitre sport partagé

Réactualisation du chapitre classement en Bad

Sommaire

| | |
|------------------------|---------|
| Introduction | Page 3 |
| I. Compétition | Page 4 |
| II. Responsabilisation | Page 12 |
| III. Innovation | Page 14 |
| IV. Formation | Page 15 |
| Annexes / Vérification | Page 17 |

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Badten a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés au sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées à la date butoir des remontées de résultats.

Valable l'année scolaire 2015 - 2016, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période

Les engagements en Excellence devront être faits pour le 7 février (si plus de 12 établissements inscrits en Excellence, des IA devront être organisés).

Les académies sont libres d'organiser à leur échelon (en **10 points** par exemple).

Le Badten est né d'une simple pratique scolaire (contrairement aux autres activités) ce qui lui confère un label UNSS, une marque de fabrique unique. De nombreuses associations sportives voient dans le Badten une vitrine de l'UNSS qui engendre une multi-activité et fédère une véritable identité.

Formule originale dans sa conception, spécifique au sport scolaire, le Badten allie des objectifs aussi variés que la citoyenneté, la convivialité, le respect partagé dans un esprit de compétition éducatif et sportif permettant aux joueurs de se confronter tant en badminton qu'en tennis de table, illustration de la transversalité des activités et à l'image de la pluri activités, véritable identité du sport scolaire. La constitution des équipes se fait en parfaite mixité permettant alors des échanges sur le plan compétitif mais aussi au niveau du coaching de l'équipe, riches et pertinents.

Le bilan de l'évolution de l'activité en 2013 nous a conduits à prendre un virage important, à savoir renouer avec les valeurs qui ont motivé la naissance du Badten tout en permettant aux AS présentes à l'origine du Badten de poursuivre l'aventure.

Le Badten né en 2004 puis officialisé en 2007 a fêté en 2014 ses **10 ans d'existence** par la **création d'un niveau Excellence**. Les 2 premières éditions furent une réussite, permettant alors de conserver l'esprit d'origine du Badten pour le niveau équipe d'établissement, tout en permettant aux fidèles passionnés de poursuivre l'aventure avec des joueurs plus expérimentés.

Compétition

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2016

| | |
|-----------|---------------------------|
| Benjamins | nés en 2003, 2004 et 2005 |
| Minimes | nés en 2001 et 2002 |
| Cadets | nés en 1999 et 2000 |
| Juniors | nés en 1997 et 1998 |
| Seniors | nés en 1996 et avant |

Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement en Badten

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **sauf** :

- les Associations Sportives ayant terminé **½ finalistes** les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badten (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas sur le podium lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives ayant terminé sur le **podium** lors des **championnats de France UNSS Excellence** de Badten l'année précédente (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter académiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires** en Tennis de Table **ou** en Badminton, des Pôles Espoir et des Pôles France de la FFTT ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTT, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir)
- ***Les équipes comportant au moins UN joueur licencié FFTT classé de plus de 500 pts, classement officiel au 7 janvier 2016** (vérification FFTT voir Annexe 5). Pour les compétitions antérieures, classement au **1^{er} septembre 2015**

***Les équipes comportant au moins UN joueur licencié FFBaD classé (P2 ou mieux classé) classement officiel au 7 janvier 2016** (vérification FFBaD voir Annexe 6). Pour les compétitions antérieures, classement au **1^{er} septembre 2015**.

Précision :

Un joueur non licencié FFTT a 500 pts

Un joueur P3 à la FFBAD n'est pas considéré comme classé au sens de l'UNSS en Badten

| | COLLÈGES |
|-------------------------|---|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins Minimes Cadets (limité à 1, hors JO) |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 6 compétiteurs maximum (au minimum 2G et 2F) - Interdit aux joueurs licenciés FFTT classés de plus de 500 pts - Interdit aux joueurs licenciés FFBaD classés (sauf P3) Pour les limites de classement se conformer aux conditions de participation* Un joueur non licencié FFTT a 500 pts |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel Badten par équipe qualifiée |

| | |
|----------------------------|--|
| | Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| RÈGLEMENT | FFTT / FFBaD Match en 2 mi-temps de 15 points avec changement de côté à 7 |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 matches de 2 mi-temps : résultat par addition de l'ensemble des points marqués au cours des 10 mi-temps <ul style="list-style-type: none"> - 1 Simple F - 1 Simple G - 1 Double F - 1 Double G - 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre ; l'accompagnateur de l'équipe et/ou le jeune coach sont les seuls responsables. |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 26 par championnat + Dom Tom Pour le sport partagé, voir p.10 |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges |

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques et/ou Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par la Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonnateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoirs inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

| | Inter-académies | | |
|--------------|------------------------|---------------|------------|
| IA 1 | Amiens | Lille | |
| IA 2 | Créteil | Paris | Versailles |
| IA 3 | Caen | Rennes | Rouen |
| IA 4 | Nancy/Metz | Reims | Strasbourg |
| IA 5 | Besançon | Dijon | |
| IA 6 | Nantes | Orléans/Tours | |
| IA 7 | Bordeaux | Limoges | Poitiers |
| IA 8 | Clermont-Ferrand | Grenoble | Lyon |
| IA 9 | Montpellier | Toulouse | |
| IA 10 | Aix/Marseille | Corse | Nice |

Championnats de France UNSS Excellence Badten

Conditions de participation :

- ouvert à tous

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

Equipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives ayant terminé ½ finalistes les **2 années précédentes** lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badten (Annexe 1)

- Les associations sportives ayant terminé sur le podium lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Badten l'année précédente (Annexe 2)

- *Les équipes comportant au moins **UN** joueur licencié FTTT **classé de plus de 500 pts, classement officiel au 7 janvier 2016** (vérification FTTT voir Annexe 5). Pour les compétitions antérieures, classement au **1^{er} septembre 2015**

*Les équipes comportant au moins **UN** joueur licencié FFBaD **classé (P2 ou mieux classé) classement officiel au 7 janvier 2016** (vérification FFBaD voir Annexe 6). Pour les compétitions antérieures, classement au **1^{er} septembre 2015**.

Précision :

Un joueur non licencié FTTT a 500 pts

Un joueur P3 à la FFBAD n'est pas considéré comme classé au sens de l'UNSS en Badten

| | COLLÈGES EXCELLENCE |
|----------------------------|--|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Benjamins Minimes Cadets |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 6 compétiteurs maximum (au minimum 2G et 2F) Le nombre de Cadets dans l'équipe est limité à 1 (hors JO) - Ouvert à tous - Mixité obligatoire |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel Badten par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France |
| RÈGLEMENT | FFTT / FFBaD Match en 2 mi-temps de 15 points avec changement de côté à 7 |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 5 matches de 2 mi-temps: résultat par addition de l'ensemble des points marqués au cours des 10 mi-temps - 1 Simple F - 1 Simple G - 1 Double F - 1 Double G - 1 Double Mixte 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre ; l'accompagnateur de l'équipe et/ou le jeune coach sont les seuls responsables. |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification inter académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 par championnat / 11 + Dom Tom |
| TITRES DÉCERNÉS | Champion de France UNSS Excellence collèges |

Modalités de qualification Excellence

Inscription par académie, si plus de 10 équipes inscrites, qualification en Inter-académies

11 équipes qualifiées / 10 IA (dont 2 qualifiés sur l'IA 6 championne de France en 2015)
+ 1 place

Si **0** équipe des Ultramarins **1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires¹

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de **la prise de licence**.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA indiquée sur les tableaux de qualification envoyés par le Direction Nationale en fonction du nombre d'équipes inscrites et des dates des championnats de France.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Chaque coordonnateur saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Précisions Règlementaires

Match en 2 mi-temps de 15 points avec changement de côté à 7

Se référer au règlement Badten mis à jour sur le site UNSS.

¹ Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats Badten par Équipe d'Établissement.

Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement Badten Sport Partagé

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS, à la fiche sport Tennis de Table et à la fiche sport partagé.

Conditions de participation en Sport Partagé à l'UNSS

Les équipes sont composées :

- d'élèves valides et en situation de handicap du même établissement scolaire (collège et lycée)
- d'élèves valides d'un établissement scolaire associé à une association d'un établissement spécialisé ; dans ce cas, une convention doit être signée par les deux chefs d'établissement et présentée à toute compétition. (Type de convention en Annexe 1)
- les EREA et SEGPA sont considérés comme établissements non spécialisés. **Un élève issu de ces établissements peut participer à l'unique condition qu'un dossier MDPH² existe.**

Le projet du Sport Partagé doit s'inscrire dans cet objectif et le dispositif doit prendre en compte la réalité de chaque établissement et lui laisser une large autonomie pour trouver des solutions locales en fonction de son identité et de son environnement.

| | SPORT PARTAGE |
|-------------------------------|--|
| LICENCIÉS AUTORISÉS | Joueur ordinaire : Benjamins Minimes Cadets Joueur spécialisé(MDPH) : J1 max |
| COMPOSITION DES ÉQUIPES | 6 compétiteurs maximum : 2 joueurs spécialisés (en situation de handicap) + 1 Fille et 1 Garçon ordinaires <i>Le nombre de Cadets dans l'équipe est limité à 1 (hors JO)</i> 1JO 1 jeune coach possible Aucun joueur classé |
| JEUNE OFFICIEL | 1 Jeune Officiel Badten par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur |
| RÈGLEMENT | FFTT / FFBaD Match en 2 mi-temps de 10 points avec changement de côté à 5 (cas particulier des compensations) |
| FORMULE DE COMPÉTITION | 8 matches de 2 mi-temps : résultat par addition de l'ensemble des points marqués au cours des 16 mi-temps 1 Simple Joueur Spé 1 1 Simple Joueur Spé2 1 Simple Filles ordinaires 1 Simple Garçon ordinaire 1 Double Joueur Spé 1 - Fille ordinaire 1 Double Joueur Spé 2 - Garçon ordinaire 1 Double Joueur Spé 2 - Fille ordinaire 1 Double Joueur Spé 1 - Garçon ordinaire 5 joueurs seulement sont autorisés à figurer sur la composition d'équipe pour chaque rencontre ; l'accompagnateur de l'équipe et/ou le jeune coach sont les seuls responsables. |
| MODALITÉS DE QUALIFICATION | Qualification académique |
| NOMBRE D'ÉQUIPES | 12 par championnat (Dom Tom) |
| TITRES DECERNES | Champion de France UNSS sport partagé |

- La sélection des 12 équipes collèges retenues sera effectuée par la CMN sport partagé le 10 mai 2016.

Remarque : Pour le Championnat de France SPORT PARTAGÉ, dans un double souci sportif et organisationnel, et seulement en cas de tableau incomplet, la CMN pourra proposer le repêchage d'une 2^{ème} équipe d'un même établissement à titre tout à fait exceptionnel. Cette 2^{ème} équipe ne prendrait en aucun cas la place d'un autre établissement d'une autre académie.

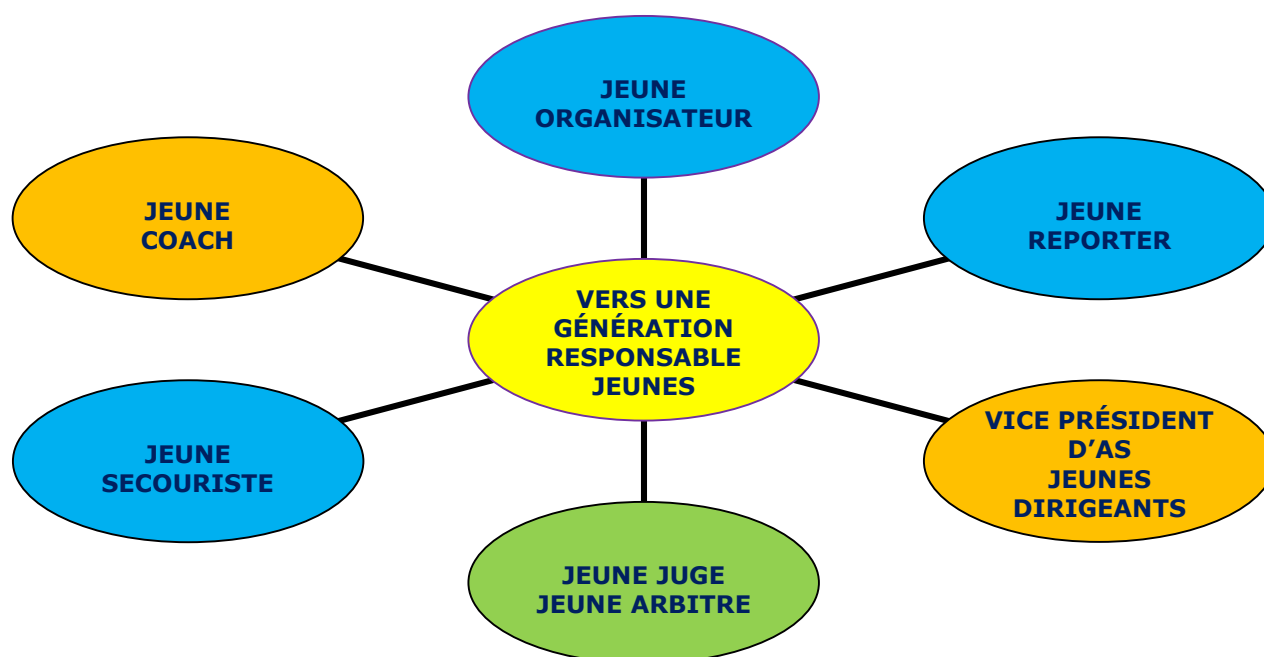
² Maison Départementale des Personnes Handicapées

Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret jeune arbitre/juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des jeunes arbitres/juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs jeunes arbitres/juges de l'académie organisatrice du Championnat de France ont la possibilité d'officier sur le CF si :

- le nombre de jeunes arbitres/juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international* » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient (diffusion du tableau de compétences fin 2015).

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence, si nécessaire **et en accord avec la CMN**.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joacad>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies :

- 20 mai 2016

Un pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Innovation

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

L'évolution de l'activité depuis plus de 10 ans, l'investissement des animateurs d'AS et leur attachement à cette discipline propre à l'UNSS voit la création en 2014 d'un niveau Excellence.

Une attention particulière a été portée aux élèves licenciés FFTT et FFBA qui voient dans le Badten l'opportunité de pratiquer à l'AS deux sports de raquette au sein d'une même rencontre/compétition. Gageons que cette ouverture permettra le maintien des valeurs du Badten à sa création -niveau EE recadré-tout en offrant la possibilité d'aller encore plus loin dans le niveau de performance avec l'ouverture d'un niveau Excellence.

Filles – Mixité

Dans la mesure où le Badten fonctionne en équipe mixte, il conviendra de mettre en avant la spécificité de l'activité qui présente la parité.

Santé

Activité scolaire par excellence, ses formes de pratique sont très variées (simple, double, tournante...). Le Badten participe en ce sens au « mieux bouger ».

Quartiers prioritaires

La composition d'équipes mixtes associées à une discipline attrayante et conviviale doit pouvoir s'inscrire dans le cadre du développement des activités ludiques en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Développement Durable

Sur le plan social, apprendre à lutter contre les inégalités - ouverture de l'offre particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte - environnemental sur le savoir vivre ensemble et économique avec la prise en compte des besoins identifiés tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes fonctionnement, installations et transports.

International

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

Formation

En complément du programme Jeunes Officiels, « *vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes Officiels Arbitres, Jeunes Officiels Dirigeants et Jeunes Officiels Organisateurs, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant le Badten :

- Valorisation des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFTT et la FFBaD et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, un temps de formation sera réalisé à destination des enseignants présents sur l'événement. Pour les spécialistes, mais aussi les enseignants participants à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité FTTT-comité FFBaD, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité FTTT et FFBaD.
- À compter de 2015, des stages pourront être mis en place, en partenariat avec la FTTT et la FFBaD, au niveau régional définis par les CMR pour lesquelles il convient d'insister sur leur mise en place effective.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

UNSS

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Véronique SOLER | UNSS |
| Myriam BAYON | UNSS |
| Jean-Luc BERGOUTS | UNSS Responsable Communication |
| Christian CORDIER | UNSS Responsable Communication |
| Laurent MONNIER | UNSS Référent Sport partagé |

Délégués techniques UNSS

Serge MOMMESSIN
Yannick SELLIN

Annexe 1

Associations Sportives 1/2 finalistes des Championnats de France de Badten en 2014 et 2015 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement³

Collèges

CLG Saint-Jean de Passy PARIS

PARIS

CLG Niki de Saint-Phalle VALBONNE

NICE

³ Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

**Associations Sportives ayant fait un podium en 2015
Sur les Championnats de France Excellence de Badten
pour les collèges
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement**

Collèges

| | |
|--|------------|
| CLG Vallée du Lys VIHERS | NANTES |
| CLG Saint Exupéry FRESNES | CRETEIL |
| CLG Hélène Boucher VOISINS LE BRETONNEUX | VERSAILLES |

Annexe 3

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2015
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 4

**Association Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2015 et
n'étant pas autorisée à participer
en Équipe d'Établissement et en Excellence**

NEANT

Annexe 5

Vérification du classement des joueurs en tennis de table :

Dans tous les cas Vérification sur le site : [http : //spid.fftt.com](http://spid.fftt.com)

Identifiant : UNSS

Mot de passe : s'adresser au service UNSS / Mot de passe strictement confidentiel

Rubrique : LICENCIES (1) / RECHERCHE (2)

Nom du Licencié Prénom/ Enter (3)

Si plusieurs licenciés au même nom, vérifier le prénom et la date de naissance (4)

SPID - Système Pongiste d'Information Décentralisé

Accueil Déconnecter Personnes Clubs Salles Login UNSS Connexions - 9215 / FEDE

Organismes
Clubs
Licenciés
Recherche
Création (*)
Validation (*)
Mutations
Archives
Création personne
Editions
Epreuves par équipes
Epreuves individuelles
Param. informatique
Param. sportif
Administratif
IFF
DTN
SPIDD
Téléchargement

Recherche de personne
Critères de recherche

Numéro de licence [] Numéro national []
Sexe [Tous]
Nom [Chatelain]
Prénom [Alexandre]
Numéro de club []
Code comité []
Code ligue []
Numéro de club corpo []
Commune []
Validation corpo []
Code postal []
Date de validation entre le [] et le []
Avec E-Mail []
Est cadre technique []
Tri [Alpha.] [Par N° de club] [Par date de naissance]
Licencié [] Personne [] Les deux []
Validés [] Non validés [] Les deux []
Mise à zéro [] Rechercher []

Resultat (3)

| Licence | Nom / Prénom | Club | Nom Club | N° national | Date naissance | Validation | Type | Catégorie | Sexe | Class. |
|---------|---------------------|----------|-----------------|-------------|----------------|------------|------|-----------------|------|-------------|
| 2513348 | CHATELAIN Alexandre | 11250001 | PS BESANCON | 552883 | 27/07/1997 | | | Juniors 1 / -16 | M | 1004.0 / 10 |
| 2514728 | CHATELAIN Alexandre | 11250223 | HERIMONCOURT | 781400 | 02/10/1980 | 03/07/2012 | T | Seniors / -40 | M | 883.0 / 8 |
| 3421623 | CHATELAIN Alexandre | 13340008 | LE CRES SALAISO | 802445 | 31/08/1997 | | | Juniors 1 / -16 | M | 500.0 / 8 |

Vérifier le nombre de points (5)

Dans le cas ci-dessus la valeur du joueur étant supérieure à 550, le joueur doit donc être engagé en excellence.

Attention : il n'y a plus qu'une seule vérification quelle que soit la phase

Annexe 6

Vérification du classement des joueurs en badminton

Le meilleur classement de référence des trois tableaux (simple, double et double mixte) doit être consulté à la fois sur **poona** -à la date du 7 janvier- **et** sur l'historique de classement fédéral disponible sur le site **ffbad.org**

<http://poona.ffbad.org/page.php>

Cliquez sur l'onglet « Les TOP » en haut à droite

Sélectionnez TOP 500

Zone, choisir « Comité »

Sélectionnez le département

Discipline, sexe

Date du classement au **7 janvier 2016**

À partir du site <http://www.ffbad.org/>